



## Règlement de candidature

### ARTICLE 1. L'ORGANISATEUR

Le concours digital awards est organisé par ICEBERG AGENCY, Représentée par sa gérante Mme Lamia Tritar née Jlassi.

Sise à rue Cherif Essoussi-4000-Sousse

Ce concours est organisé du 31 novembre à 31 décembre 2025.

### ARTICLE 2. L'OBJET DU CONCOURS ET CIBLE

Le DIGITAL AWARDS 2026 est la plus grande compétition digitale en Tunisie qui récompense les meilleurs dispositifs de Marketing et communication digital et ceux sur deux critères principaux : La performance et l'innovation.

Organisé tous les deux ans, le Digital Awards, se veut ouvert à tous les talents du digital et représente le plus grand rassemblement digital en Tunisie pour les annonceurs, marketeurs, communicants éditeurs, experts du digital, des plateformes, médias& AD agences.

La vocation du Digital Awards n'est pas uniquement de remettre des prix mais d'accompagner la profession en la valorisant et en récompensant l'excellence de l'ensemble des acteurs.

### ARTICLE 3. CATÉGORIES ET PRIX

L'organisateur a retenu 14 catégories de prix dans le cadre de la première édition du digital awards.

- 1) Best Web Site Awards
- 2) Best mobile App Awards
- 3) Best Big Data & Analytics
- 4) Best Digital Innovation
- 5) Best Digital Campaign
- 6) Best SEO/SEA Campaign
- 7) Best Social Media Campaign



- 8) Best E-commerce Experience
- 9) Best Podcast Awards
- 10) Best Start-up digital
- 11) Best Video / Reels / TikTok Campaign
- 12) Best Community Manager
- 13) Best Creator /Influencer Marketing Campaign
- 14) Jury Awards

#### **ARTICLE 4. INSCRIPTION ET PAIEMENT**

4.1 Les inscriptions sont ouvertes du 31/11/2025 et clôturées le 31/12/2025

4.2 L'inscription est payante :200dht par catégorie et par dossier

#### **ARTICLE 5. SOUMISSIONS DES DOSSIERS**

Toutes les inscriptions doivent être soumises en ligne. Un modèle de dossier de candidature est proposé par l'organisateur et disponible en téléchargement sur le site <http://www.digital-awards.org>.

5.1 Les dossiers devront être adressés par mail à **contact@digital-awards.org**

5.2 Noter que les dossiers soumis ne seront pas considérés comme complets jusqu'à ce que le paiement soit effectué dans un délai ne dépassant pas le **31/12/2025**

#### **ARTICLE 6. ENGAGEMENT DES CANDIDATS**

6.1 Les candidats déclarent qu'ils disposent tous les droits, notamment de Propriété Intellectuelle (brevets, marques, dessins et modèles, droits d'auteur) sur les projets et réalisations présentées. Si les candidats ne disposent pas de ces droits, ils garantissent que le titulaire des droits approuve leur participation et accepte le présent règlement.

En aucun cas, l'organisateur ne pourra être tenu pour responsables de litiges liés à la protection de la Propriété Intellectuelle.

Le candidat, l'entreprise ou le réseau à l'origine de la candidature fera, seul, son affaire de tous les litiges ou contestations qui pourraient survenir durant ou après la remise du prix, à propos du dossier,



projet, réalisation ou carrière présenté. Il indemnisera l'organisateur de tous les préjudices qu'il subirait et le garantit contre tout trouble, revendication ou action quelconque à ce titre.

6.2 Les candidats s'engagent à ne communiquer que les renseignements exacts et sincères à l'organisateur et en particulier, à éviter toute omission ou imprécision susceptible d'induire un jugement erroné du jury. En cas d'irrégularité prouvée, le jury se réserve la possibilité de retirer un prix déjà attribué.

6.3 L'Organisateur s'engage à ne divulguer avant la remise des prix aucune information considérée confidentielle par le candidat qui l'aura expressément signalée comme telle dans son dossier de candidature.

6.4 En cas de désistement pour une cause quelconque les sommes versées au titre de la participation au concours, sont acquises à l'organisateur.

#### **ARTICLE 7. RECEVABILITE**

Les dossiers de candidature devront être adressés, dûment remplis, sous peine de nullité, par e-mail avec accusé de réception, à l'organisateur à l'adresse mentionnée à l'Article 4, pour le 31 décembre 2025 au plus tard. Si un dossier est jugé non recevable par rapport au présent règlement, une lettre motivée en avisera le postulant.

#### **ARTICLE 8. PRESELECTION DES DOSSIERS**

8.1 Une candidature déposée via le formulaire de candidature sur le site internet [www.digital-awards.org](http://www.digital-awards.org) est considérée comme définitive et ferme. Elle ne peut pas être modifiée ou complétée.

8.2 Un candidat ne peut donc plus corriger ou faire corriger des informations transmises au comité d'organisation.

8.3 Chaque candidature est sujette à vérification par le comité d'organisation de digital Awards.

8.4 Tout bulletin de participation jugé, selon la catégorie, frais d'inscription payée, complet, transmis dans les délais et comportant des réponses appropriées aux questions du formulaire de candidature, sera automatiquement validé et octroiera au candidat le droit de participer à la phase de votes.



## **ARTICLE 9. JURY & NOTIFICATION**

9.1 Les membres du jury sont choisis par l'organisateur parmi les personnalités reconnues du monde digital. Ils sont sélectionnés pour leur expertise professionnelle et technique, au regard des critères d'appréciation de chacune des catégories.

9.2 Les décisions des jurys sont souveraines ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation. Le Jury choisira, pour chacune des quatorze catégories deux lauréats (premier prix : première note dans la catégorie & deuxième prix : deuxième note dans la catégorie) et ce selon des critères de sélection spécifiques à chaque catégorie et avec une pondération de 100 points.

9.3 Le jury peut s'abstenir de présélectionner ou de primer des dossiers lorsqu'il estime que les projets ne présentent pas de qualité et de pertinence suffisantes pour être distingués et ce en concertation avec la présidente du jury

Par ailleurs le jury peut ne pas attribuer un award s'il y a moins de 3 candidatures par catégorie.

## **ARTICLE 10. DECHARGE**

La société organisatrice décline toute responsabilité quant aux contenus des sites web, pages et comptes sur les réseaux sociaux, applications, vidéos, etc. des participants et n'a aucune obligation de surveillance de leurs contenus. Les plateformes n'engagent donc que leurs auteurs et administrateurs.

## **ARTICLE 11. REMISE DES PRIX**

Les prix seront remis au cours d'une cérémonie qui se tiendra le 21 janvier 2026 à partir de 15h30 à Tunis, Les nominés seront avisés de leur nomination par l'organisateur et devront être présents à la cérémonie afin de, en cas de victoire, recevoir leur prix (s'ils sont désignés Lauréat par le Jury).

## **ARTICLE 12. UTILISATION DES DROITS ET CONFIDENTIALITE**

12.1 L'organisateur s'engage à respecter la stricte confidentialité des informations relatives à chaque candidat, à ses travaux et à l'entreprise à laquelle il appartient. Ces informations ne seront portées à la connaissance du jury et des prestataires de l'organisateur qu'à la seule fin de l'organisation du concours, de la sélection des lauréats et de la communication autour du prix.



12.2 Pour les lauréats et les nominés en revanche, du seul fait de leur nomination, l'organisateur est autorisé à rendre publiques les informations sur leur dossier et à utiliser leur nom, adresse et image à l'occasion de manifestations et de publications écrites ou orales se référant aux «Tunisia Digital Awards 2026».

#### **ARTICLE 13. APPLICATION DU RÈGLEMENT**

La participation au concours suppose une acceptation totale de toutes les conditions du présent règlement. Toute infraction aux dispositions du présent règlement, peut entraîner l'exclusion du participant.